



GROUPEMENT DES ENTREPRISES EN
Generg
ENERGIES RENOUVELABLES DE GUYANE

Projet de suppression de la défiscalisation pour les installations photovoltaïques

Créé en 2007, le GENERG est une association loi 1901 ayant pour but la promotion des entreprises, des techniques et des productions de ses membres, mettant en application les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie en Guyane. Elle intervient dans ce sens auprès de l'ensemble des partenaires concernés (collectivités, services de l'état, entreprises).

Elle s'est organisée autour d'un scénario alternatif à la production électrique d'origine thermique par la mise en œuvre d'actions de maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables disponibles localement (biomasse, hydraulique, éolien et solaire). L'objectif commun est ici de réduire la part de l'électricité d'origine thermique sur ce mix énergétique à 15 % d'ici 2020, pour une autonomie vers 2030.

Le GENERG rassemble aujourd'hui une quinzaine d'entreprises implantées en Guyane, œuvrant dans le secteur, et réparties en toute complémentarité dans l'ensemble des activités permettant le développement des projets, de leur genèse à la « clé en mains » : bureaux d'étude, fournisseurs de matériel, installateurs et producteurs d'énergie.

Les intérêts de cette filière sont multiples :

- social, par la création de près de 100 emplois supplémentaires sous 3 ans (quand il en compte déjà 100),
- économique, car l'énergie issue de la maîtrise de l'énergie ou des énergies renouvelables est d'un coût souvent moindre que celle produite en Guyane, notamment par les centrales thermiques (et qui doit être en partie financée par l'ensemble des contribuables français),
- environnementale avec une importante réduction des émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique.

Le projet de loi de finances 2011 (PLF) doit être présenté en Conseil des Ministres le mercredi 29 septembre. D'après les informations dont nous disposons, **la défiscalisation des investissements des installations photovoltaïques serait supprimée.**

Les entreprises membres du GENERG ont pris acte malgré l'instabilité qu'elles engendrent, de la plupart des mesures qui ont été prises par le gouvernement afin de mieux réguler la montée en puissance du marché et notamment :

- Baisse des tarifs d'achat du kWh photovoltaïque
- Durcissement des critères d'intégration au bâti
- Durcissement des conditions d'obtention des permis de construire de centrales au sol

- Durcissement des conditions d'obtention des agréments en défiscalisation
- Limitation des puissances des centrales 590 kW à 100 kW

Néanmoins, nous ne comprenons pas le projet d'arrêt brutal de la défiscalisation.

Le photovoltaïque dans les DOM est victime de la « **triple peine** » : Seuil de pénétration des énergies intermittentes (photovoltaïque) fixée à 30 % sans prise en compte des spécificités locales, baisse des tarifs **ET** désormais éventuelle suppression des aides indirectes à l'investissement.

1. Les surcoûts liés à l'importation (transport), à la taille des projets (exigüité des marchés), aux surprimes d'assurances et aux contraintes opérationnelles liées à l'isolement ainsi qu'à l'étendue de nos territoires supposent une aide au financement afin de permettre la réalisation de ces projets.
2. Dans les sites isolés, l'arrêt de la défiscalisation entraînerait en outre, des effets désastreux sur les investissements de **rattrapage** nécessaires en Guyane. En effet, la démographie dans ces zones entraîne des besoins en électricité croissants qui peuvent être compensés par des productions renouvelables et notamment « solaire » **DONT LE COUT GLOBAL EST MOINS ELEVE** que la production thermique « Gasoil ». Pourtant, les groupes électrogènes resteraient quant à eux défiscalisables. Le projet de loi favorise donc l'essor de solutions thermiques coûteuses et polluantes, en contradiction totale avec les objectifs des Grenelle de l'Environnement.
3. Sur la base de la législation actuelle, la filière a investi dans le développement de projets. Alors, que les retards administratifs n'ont permis pour le moment que la construction de 6 MW sur les 35MW autorisés. La suppression de la défiscalisation représenterait l'arrêt de mort de la filière.
4. La filière photovoltaïque a créé en Guyane plus d'une centaine d'emplois directs en 3 ans seulement. Les perspectives annoncées par les professionnels du secteur montrent un doublement de ces créations dans les 3 ans à venir. Avec une telle mesure, 80 % de ces emplois locaux seraient détruits... De surcroît des filières spécifiques de formation ont été mises en place, filières dont les débouchés seraient compromis.

Ainsi le GENERG propose de revoir cette décision en ne l'appliquant pas à la Guyane.

www.generg.fr

